



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Ministère des Infrastructures, des Transports  
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)



## AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET

**Pays :** SENEGAL

**NOM DU PROJET :** PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DES ZONES DE PRODUCTION AGRICOLES (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

**N ° de prêt / N ° de crédit :** Crédit IDA 70550, IDA 70560

**Titre de la mission :** Sélection d'un Consultant pour le renforcement des capacités techniques et administratives (formation en sécurité routière) dans le cadre du projet d'amélioration de la connectivité des zones de production agricoles (PCZA) du Nord et du Centre

**N° de référence :** SN-AGEROUTE-272023-CS-CQS

Le présent avis d'appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passations des Marchés publié dans le journal « L'AS » du 02 février 2022.

La République du Sénégal a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) d'un montant équivalent à US\$ 200 millions en vue de couvrir le coût du projet d'amélioration de la connectivité des zones de production agricoles (PCZA) du nord et du centre et a l'intention d'affecter une partie des fonds pour financer les services de consultances pour le renforcement des capacités techniques et administratives du personnel de l'AGEROUTE et des services techniques des Ministères de tutelle dans le domaine de la sécurité routière. Le programme de formation est divisé en trois (03) modules qui sont :

- **Module 1 : la sécurité des infrastructures ;**
- **Module 2 : la conception des infrastructures ;**
- **Module 3 : les équipements de la route.**

L'atelier de formation se déroulera en une session de six (06) jours et le Consultant devra :

- élaborer le(s) module(s) et le programme de la session de formation;
- proposer la méthodologie à suivre pour l'atteinte des objectifs de la formation ;
- élaborer les supports de formation qui seront la propriété de l'AGEROUTE ;
- assurer la formation à partir d'exemples concrets (cas pratiques issus des expériences) dans le domaine des infrastructures;
- rédiger le rapport de synthèse sur la formation dispensée.

Les Termes de Référence (TDR) de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous :

AGEROUTE Sénégal, Rue F angle rue David DIOP- Fann Résidence  
Tel (221) 33 869 07 51 - Fax : (221) 33 864 63 50

Soit par email à : [mlaye@ageroute.sn](mailto:mlaye@ageroute.sn) ; [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn)

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes du Sénégal (AGEROUTE) invite les candidats intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience et des curricula vitae actualisés, datés et signés, leurs diplômes et tout autre justificatif de l'expérience indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations.

Les propositions à soumettre par les Consultants seront évaluées en fonction du critère suivant :

### **Expérience du cabinet/bureau**

- Expérience générale du cabinet/bureau en matière de formations au cours des 10 dernières années ;
- Expérience spécifique du cabinet/bureau/formateur en matière de formation en (i) sécurité routière au cours des 10 dernières années ;
- Expérience pertinente sur les thèmes de formation, des experts proposés, dans la sous-région (Afrique de l'Ouest).

Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour la réalisation de la formation.

**NB : Il est obligatoire que les références soient justifiées par des attestations de service fait délivrées par les Clients.**

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout

**2018 et Novembre 2020**) « Règlements de Passation des marchés »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur les qualifications des Consultants (SQC). Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes aux « Règlements de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) ((**juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018 et Novembre 2020**) « Règlements de Passation des marchés » ;

Les Consultants intéressés et remplissant les conditions requises, peuvent obtenir des informations supplémentaires du lundi au vendredi à l'adresse: Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE Sénégal, Rue F angle rue David DIOP- Fann Résidence

Tel (221) 33 869 07 51      Email :      rndour@ageroute.sn      ;      mlaye@ageroute.sn;  
mmbaye@ageroute.sn

Les heures de bureaux sont de 8 heures à 17 heures GMT.

Les manifestations d'intérêt, écrites en langue française, sont reçues sous plis fermés à l'adresse ci-dessus au plus tard le **jeudi 31 août 2023 à 12H 30 mn (GMT)**.

**Les dossiers transmis sous format électronique seront acceptés.**

L'enveloppe présentant la Candidature devra porter expressément la mention :

« Sélection d'un Consultant pour le renforcement des capacités techniques et administratives (formation en sécurité routière) dans le cadre du projet d'amélioration de la connectivité des zones de production agricoles (PCZA) du Nord et du Centre »

Le Directeur Général  
**Ibrahima NDIAYE**